

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Week-end Constellations — Se relier à ses racines

23 au 25 octobre 2026 — Yo-Ki'Asana hÔMe, Sault-Brénaz

⚠ AVERTISSEMENT IMPORTANT

Ce week-end intègre des séances de constellations familiales, une approche d'accompagnement psycho-émotionnel pouvant faire émerger des contenus intenses liés à l'histoire personnelle et familiale. La lecture attentive des présentes CGV, et notamment des articles 9 et 10, est indispensable avant toute inscription.

Toute inscription vaut acceptation sans réserve de l'ensemble des présentes CGV.

Article 1 — Identification des prestataires

La prestation est organisée conjointement par deux entités distinctes et complémentaires :

YOKI SASU

- Société par actions simplifiée unipersonnelle
- Siège social : 51 Grande Rue — 01150 Sault-Brénaz
- SIRET : _____
- Responsable : Claire Le Bars
- **Prestation assurée** : hébergement (2 nuits)

Association Yo-Ki'Asana hÔMe (loi 1901)

- Siège social : 51 Grande Rue — 01150 Sault-Brénaz
- N° RNA / SIRET : _____
- Présidente : Claire Le Bars
- **Prestations assurées** : yoga, respiration, ateliers d'intégration, repas et collations

Karine Derout — Intervenante indépendante

Les séances de constellations familiales sont animées par Karine Derout, praticienne indépendante, hypnothérapeute expérimentée et praticienne EMDR. Elle intervient en qualité de prestataire externe et engage sa propre responsabilité professionnelle à ce titre pour l'intégralité des sessions de constellations familiales qu'elle anime. YOKI SASU et l'association Yo-Ki'Asana hÔMe déclinent toute responsabilité au titre de ces prestations spécifiques. Ses coordonnées et qualifications détaillées sont disponibles sur demande.

Article 2 — Description de la prestation

Le Week-end Constellations est un séjour d'accompagnement psycho-émotionnel et corporel, organisé du vendredi 23 octobre 2026 à 18h00 au dimanche 25 octobre 2026 vers 17h00.

Programme indicatif :

Vendredi 23 octobre

- À partir de 18h00 : accueil et installation dans les chambres
- Cercle de présentation et première activité de connexion
- Yoga doux d'ancrage
- Dîner convivial

Samedi 24 octobre

- Pratique d'ancrage corporel (yoga / respiration)
- Constellations familiales — session matinée (2 constellés)
- Déjeuner
- Constellations familiales — session après-midi (2 constellés)
- Pratique d'intégration
- Dîner

Dimanche 25 octobre

- Pratique d'ancrage corporel (yoga / respiration)
- Constellations familiales — session matinée (2 constellés)
- Déjeuner
- Constellations familiales — session après-midi (2 constellés)
- Pratique d'intégration et cercle de clôture
- Fin du séjour vers 17h00

Ce qui est inclus :

- 2 nuits d'hébergement en chambre partagée (2 à 3 personnes)
- L'ensemble des pratiques de yoga et de respiration
- Les 4 sessions de constellations familiales (participation comme représentant)
- Les dîners du vendredi et du samedi soir
- Les déjeuners du samedi et du dimanche
- Les collations, tisanes et boissons chaudes tout au long du séjour
- L'accès aux espaces communs (jardin, terrasses, jacuzzi)

Ce qui n'est pas inclus :

- Le transport jusqu'au lieu de retraite
- Les dépenses personnelles
- L'adhésion annuelle à l'association Yo-Ki'Asana hÔMe (10 € — cf. Article 4)
- Le supplément chambre individuelle (cf. Article 3)

Article 3 — Tarifs

Formule	Tarif par personne
Week-end représentant(e) — chambre partagée	400 €
Week-end constellé(e) — chambre partagée	450 €
Supplément chambre individuelle (toutes formules week-end)	+ 50 €
Journée représentant(e) — adhésion associative à prévoir si besoin	90 €

La distinction entre participant représentant et participant constellé est précisée à l'article 5. Le statut choisi à l'inscription détermine le tarif applicable et ne peut être modifié qu'après confirmation écrite de YOKI SASU.

Les modalités spécifiques à la formule journée sont précisées à l'article 5 bis.

Le supplément chambre individuelle est proposé dans la limite des disponibilités et ne peut être garanti qu'après confirmation écrite de YOKI SASU.

Les tarifs s'entendent TTC. YOKI SASU et l'association Yo-Ki'Asana hÔMe relèvent, selon leur situation respective, des seuils de franchise de TVA.

Article 4 — Adhésion à l'association

La participation aux activités proposées par l'association Yo-Ki'Asana hÔMe nécessite d'être adhérent(e) de l'association pour la saison en cours.

L'adhésion annuelle est fixée à 10 € par personne, valable du 1er septembre au 31 août. Elle est à régler une seule fois par saison.

Cette adhésion est obligatoire, constitue une condition préalable à la participation et n'est pas remboursable.

Article 5 — Places de constellé(e) : modalités spécifiques

5.1 — Distinction représentant / constellé(e)

Ce week-end distingue deux modalités de participation, chacune avec un tarif propre défini à l'article 3 :

- **Participant(e) représentant(e) (400 €)** : présent(e) à l'ensemble des sessions de constellations en qualité de représentant(e). La participation comme représentant(e) est une expérience à part entière, qui engage le corps et la mémoire systémique. Les organisatrices ne sauraient garantir la nature ou l'intensité de l'expérience vécue dans ce rôle.
- **Participant(e) constellé(e) (450 €)** : bénéficie, en plus de la participation comme représentant(e), d'une session de constellation personnelle animée par Karine Derout. Le surcoût de 50 € correspond exclusivement à cette prestation individuelle assurée par l'association.

5.2 — Capacité et ordre d'inscription

Le nombre de places constellé(e) est limité à 8 (2 par demi-journée, sur 4 sessions).
Ces places sont attribuées dans l'ordre strict d'inscription et de réception de l'acompte.

Passé ce seuil, les inscriptions suivantes sont automatiquement enregistrées
en qualité de représentant(e) au tarif de 400 €, après information de l'intéressé(e).

5.3 — Liste d'attente et upgrade

Tout participant inscrit comme représentant(e) peut se placer en liste d'attente pour une place de constellé(e). En cas de désistement avant le séjour, la place est proposée par ordre de liste d'attente et confirmée par écrit par les organisatrices ; le différentiel de 50 € est alors à régler à l'arrivée auprès de l'association.

Si une place de constellé(e) se libère directement sur place en cours de week-end (désistement d'un(e) participant(e) présent(e)), tout(e) représentant(e) souhaitant la prendre peut le faire, sous réserve de l'accord de Karine Derout et du règlement immédiat du différentiel de 50 € auprès de l'association. Cette décision appartient in fine à Karine Derout, au regard de la dynamique du groupe et de la faisabilité de la session.

5.4 — Session de constellation non réalisée

Les constellations familiales sont des processus vivants, dont la durée est imprévisible.
Il est possible qu'en raison de la dynamique du groupe, de l'état du groupe ou du temps nécessaire à chaque constellation, une session prévue ne puisse être réalisée.

Dans ce cas, le supplément de 50 € versé par le ou la constellé(e) concerné(e)
est intégralement remboursé par l'association Yo-Ki'Asana hÔMe dans un délai de 10 jours
ouvrés suivant la fin du séjour.

L'acompte de 110 € (hébergement) et le solde hors supplément restent acquis
conformément aux conditions générales d'annulation.

Article 5 bis — Formule journée : modalités spécifiques

5 bis.1 — Périmètre de la formule

La formule journée permet à toute personne résidant à proximité du lieu de retraite de participer à une journée complète de constellations familiales sans hébergement. Elle est ouverte au samedi 24 octobre et/ou au dimanche 25 octobre 2026.

La journée comprend :

- La pratique d'ancrage corporel du matin
- Les deux sessions de constellations familiales de la journée, en qualité de représentant(e) exclusivement
- Le déjeuner
- La pratique d'intégration en fin de journée

La journée ne comprend pas :

- L'adhésion annuelle à l'association Yo-Ki'Asana hÔMe (10 €)

La formule journée ne comprend pas l'hébergement, le petit-déjeuner, le dîner, ni la participation au vendredi soir. Elle ne donne pas accès à une place de constellé(e).

5 bis.2 — Capacité et priorité

Le nombre de participants journée est strictement limité à 4 par journée (samedi / dimanche).

Ce plafond est fixé pour préserver la cohésion et la sécurité émotionnelle du groupe.

Il ne pourra en aucun cas être dérogé, y compris en cas de forte demande.

Les places sont attribuées dans l'ordre de réception du paiement intégral.

Toute inscription non accompagnée du règlement complet est réputée non confirmée.

Les participants journée sont intégrés au groupe pour la durée de leur journée de présence. Ils s'engagent à respecter les mêmes règles de confidentialité, de bienveillance et de présence que les participants résidants, telles que définies aux articles 9 et 10 des présentes CGV.

5 bis.3 — Paiement et confirmation

Contrairement à la formule week-end, la formule journée ne fait pas intervenir YOKI SASU. L'intégralité du règlement de 90 € est effectuée directement auprès de l'association Yo-Ki'Asana hÔMe au moment de l'inscription, via le lien de paiement communiqué par les organisatrices.

Aucun acompte partiel n'est accepté. La place n'est confirmée qu'à réception du paiement intégral.

5 bis.4 — Annulation par le participant journée

Délai avant la journée concernée	Conditions de remboursement
Plus de 7 jours	Remboursement intégral des 100 € (hors frais bancaires éventuels)
7 jours ou moins	Aucun remboursement — la place reste acquise à l'association

Le délai court à compter de la réception de la demande d'annulation écrite (email).

Remplacement : Le participant journée peut se faire remplacer par une personne de son choix sans frais, sous réserve d'en informer les organisatrices au moins 48h avant la journée concernée et sous réserve de l'accord de Karine Derout.

5 bis.5 — Annulation de la formule journée par les organisatrices

En cas d'annulation de l'événement dans son ensemble, le remboursement intégral des 90 € est effectué dans un délai de 10 jours ouvrés, conformément à l'article 8.2 des présentes CGV.

En cas de maintien du week-end mais d'impossibilité ponctuelle d'accueillir des participants journée (décision de Karine Derout liée à la dynamique du groupe, état émotionnel du groupe résidant, ou toute autre contrainte de sécurité), les organisatrices se réservent le droit d'annuler les places journée concernées. Dans ce cas, le remboursement intégral est effectué dans les 10 jours ouvrés.

Cette clause protège à la fois les participants résidants et les participants journée.
La sécurité émotionnelle du groupe prime sur toute considération commerciale.
Karine Derout est seule juge de la faisabilité de l'accueil de participants externes au regard de la dynamique du groupe au moment concerné.

Article 6 — Modalités de paiement et d'inscription

L'inscription est effective selon des modalités différentes selon la formule choisie.

Formule	Entité	À l'inscription	Solde à l'arrivée	Total
Représentant(e) week-end	SASU + Asso.	Acompte 110 €	290 €	400 €
Constellé(e) week-end	SASU + Asso.	Acompte 110 €	340 €	450 €
Journée	Association uniquement	90 € (intégral)	—	90 €

6.1 — Acompte (YOKI SASU) — formules week-end uniquement

Un acompte de 110 € est exigible au moment de la réservation pour toute formule week-end. Il correspond à la prestation d'hébergement assurée par YOKI SASU et est à régler via le lien de paiement sécurisé communiqué lors de l'inscription.

Cet acompte réserve définitivement la place du participant. Aucune place n'est réservée sans réception de cet acompte.

6.2 — Solde (Association Yo-Ki'Asana hÔMe) — formules week-end

Le solde est à régler directement à l'arrivée, auprès de l'association Yo-Ki'Asana hÔMe :

Statut	Acompte SASU	Solde Association	Total
Représentant(e)	110 €	290 €	400 €
Constellé(e)	110 €	340 €	450 €

Le solde correspond à l'ensemble des pratiques, de l'accompagnement, des repas et des prestations incluses. Pour les constellé(e)s, il intègre le surcoût de 50 € lié à la session personnelle animée par Karine Derout.

Modes de règlement acceptés pour le solde : espèces / virement / chèque (à préciser).

Article 7 — Droit de rétractation

Conformément à l'article L221-28 12° du Code de la consommation, le droit de rétractation de 14 jours ne s'applique pas aux prestations de services de loisirs pour lesquelles une date ou une période d'exécution spécifique est prévue.

En conséquence, l'acompte versé ne peut faire l'objet d'une rétractation de plein droit après le délai défini à l'article 8 ci-dessous.

Article 8 — Politique d'annulation

8.1 — Annulation par le participant

Toute demande d'annulation doit être adressée par écrit (email ou courrier recommandé) à Claire Le Bars.

Délai avant le séjour	Conditions de remboursement
Plus de 30 jours	Remboursement intégral de l'acompte (hors frais bancaires éventuels)
Entre 15 et 30 jours	Aucun remboursement — l'acompte reste acquis à YOKI SASU
Moins de 15 jours	50% du solde (145€ ou 170€) doit être réglé à Yo-Ki'Asana hÔMe

Dans tous les cas, le solde (290 € pour un(e) représentant(e) / 340 € pour un(e) constellé(e)) n'est pas dû en cas d'annulation avant le début du séjour.

Remplacement : Le participant peut se faire remplacer par une personne de son choix sans frais, sous réserve d'en informer les organisatrices au moins 72h avant le début du séjour. Si la personne remplacée disposait d'une place de constellé(e), cette place est transférée à la personne remplaçante uniquement si les organisatrices et Karine Derout y consentent.

8.2 — Annulation par les organisatrices

YOKI SASU et l'association Yo-Ki'Asana hÔMe se réservent le droit d'annuler le week-end dans les cas suivants :

- Nombre insuffisant de participants (minimum requis : 8 personnes)
- Force majeure (catastrophe naturelle, épidémie, décision administrative, accident grave)
- Indisponibilité de l'une des intervenantes sans possibilité de remplacement

En cas d'annulation à l'initiative des organisatrices, l'intégralité de l'acompte est remboursée dans un délai de 10 jours ouvrés. Aucune indemnisation complémentaire ne pourra être réclamée.

L'annulation pour nombre insuffisant sera notifiée au plus tard 5 jours avant le début du séjour.

Article 9 — Spécificités liées aux constellations familiales

9.1 — Nature de la pratique

Les constellations familiales sont une approche d'accompagnement psycho-émotionnel qui explore les dynamiques familiales systémiques. Cette pratique n'est pas une psychothérapie au sens légal du terme. Elle ne remplace pas un suivi médical, psychiatrique ou psychologique.

Les organisatrices ne peuvent garantir la nature, l'intensité ou les effets des expériences vécues par les participants au cours des sessions. Chaque participant est responsable de sa propre expérience et de sa propre intégration.

9.2 — Contre-indications

La participation aux constellations familiales est déconseillée dans les situations suivantes :

- Épisode psychiatrique aigu en cours (dépression sévère, troubles dissociatifs, psychose)
- Deuil récent non élaboré (moins de 6 mois)
- Période de vulnérabilité psychologique intense
- Grossesse (à signaler impérativement aux organisatrices)
- Toute situation pour laquelle un suivi psy actif est en cours sans accord du thérapeute

En cas de doute sur votre état de santé psychologique, consultez votre médecin ou thérapeute avant de vous inscrire.

Le participant s'engage à informer les organisatrices de toute contre-indication avant le début du séjour. En cas de non-divulgateion, la responsabilité des organisatrices ne saurait être engagée.

9.3 — Confidentialité

La participation aux sessions de constellations familiales implique d'entendre et de recevoir des éléments de vie intime et familiale partagés par les autres participants dans le cadre du travail.

Chaque participant s'engage à une confidentialité absolue sur le contenu des partages effectués durant les sessions. Aucune information personnelle entendue lors des constellations ne peut être divulguée à l'extérieur du groupe, sous quelque forme que ce soit.

Cette obligation de confidentialité s'applique sans limitation de durée après le séjour.

9.4 — Responsabilité de Karine Derout

Karine Derout intervient en qualité de praticienne indépendante en constellations familiales, hypnothérapeute expérimentée et praticienne EMDR. Elle engage sa propre responsabilité professionnelle pour l'intégralité des sessions de constellations familiales qu'elle anime, y compris pour les effets psycho-émotionnels pouvant survenir pendant ou après les sessions.

YOKI SASU et l'association Yo-Ki'Asana hÔMe ne peuvent en aucun cas être tenues responsables des effets, réactions ou conséquences directement imputables aux sessions de constellations animées par Karine Derout. Les participants reconnaissent avoir été informés de cette répartition de responsabilité et l'acceptent expressément en s'inscrivant.

Article 10 — Responsabilité générale et comportement

10.1 — Responsabilité des organisatrices

YOKI SASU et l'association Yo-Ki'Asana hÔMe s'engagent à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne réalisation des prestations. Leur responsabilité est limitée à une obligation de moyens. Elles ne sauraient être tenues responsables des dommages résultant d'un cas de force majeure, du comportement d'un tiers ou d'une faute du participant.

10.2 — État de santé

La participation aux activités corporelles (yoga, respiration) et aux constellations familiales est placée sous la responsabilité individuelle de chaque participant. En cas de condition médicale ou psychologique particulière, le participant s'engage à en informer les organisatrices avant le début du séjour.

10.3 — Biens personnels

YOKI SASU décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration de biens personnels au sein du lieu de séjour.

10.4 — Comportement et cohésion du groupe

Ce week-end repose sur une dynamique de groupe bienveillante et sécurisante, indispensable à la qualité du travail de constellation. Tout comportement perturbateur, irrespectueux ou portant atteinte à la sécurité émotionnelle du groupe pourra entraîner l'exclusion du participant sans remboursement, à l'appréciation des organisatrices et/ou de Karine Derout.

Article 11 — Programme et modifications

Le programme communiqué est donné à titre indicatif. Les organisatrices se réservent le droit de l'adapter au rythme du groupe, aux besoins émergents des participants ou à toute contrainte imprévue — notamment en ce qui concerne l'alternance et la cadence des sessions de constellations.

Le volume global des pratiques et l'esprit du week-end demeurent garantis. Aucun remboursement partiel ne peut être exigé au titre d'une modification de programme.

Article 12 — Assurance

Les participants sont invités à souscrire une assurance annulation et/ou multirisque incluant la responsabilité civile.

YOKI SASU est assurée au titre de sa responsabilité civile professionnelle en tant que loueur de meublés. L'association Yo-Ki'Asana hÔMe est assurée au titre de sa responsabilité civile associative. Karine Derout est assurée au titre de sa propre activité de praticienne.

Article 13 — Protection des données personnelles (RGPD)

Les données personnelles collectées dans le cadre de l'inscription (nom, prénom, email, téléphone, informations de santé le cas échéant) sont traitées par Claire Le Bars agissant pour YOKI SASU et l'association Yo-Ki'Asana hÔMe, aux seules fins de gestion de l'événement.

Les données de santé et informations psychologiques communiquées avant le séjour sont traitées avec la plus stricte confidentialité et ne sont transmises qu'à Karine Derout dans la mesure nécessaire à la préparation des sessions.

Elles ne sont transmises à aucun autre tiers et sont conservées pendant une durée maximale de 3 ans après le séjour.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition. Pour exercer ces droits : yokiasanahome@gmail.com – ou par courrier à Yo-Ki'Asana hÔMe 51 grande rue, 01150 SAULT-BRENAZ.

Article 14 — Propriété intellectuelle

Les contenus pédagogiques, protocoles de respiration, séquences de yoga et méthodes de constellation utilisés durant le week-end sont la propriété exclusive de leurs autrices respectives. Toute reproduction ou exploitation à des fins commerciales sans autorisation écrite préalable est interdite.

Article 15 — Litiges et droit applicable

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige, une solution amiable sera recherchée en priorité.

À défaut de résolution amiable, les tribunaux compétents seront ceux du ressort du siège social de YOKI SASU.

Document établi le 03/07/2026 — Version 1.0

YOKI SASU & Association Yo-Ki'Asana hÔMe — 51 Grande Rue, 01150 Sault-Brénaz

Contact : Claire Le Bars — 06.99.24.52.80